

# CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES CANADA CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL

1200, CHEMIN DE MONTRÉAL, OTTAWA, ON K1K 2E1  
M-02 RÉHABILITATION DE L'ENTRÉE PRINCIPALE

## LISTE DES DESSINS

## N° DE DESSIN

PAGE DE COUVERTURE

5711-A00

## DÉMOLITION DES ÉLÉMENTS

ARCHITECTURAUX

5711-A01

CONSTRUCTION

5711-A02

### NOTES GÉNÉRALES :

- G.1 L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DE TOUTES LES DIMENSIONS ET DE L'ÉTAT DES LIEUX. INFORMER LE REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL DU CNRC DE TOUT CONFLIT OU DE TOUTE OMISSION.
- G.2 TOUTES LES DIMENSIONS SONT EN MILLIMÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE. NE PAS METTRE LES DESSINS À L'ÉCHELLE.

### NOTES SUR LES ESCALIERS :

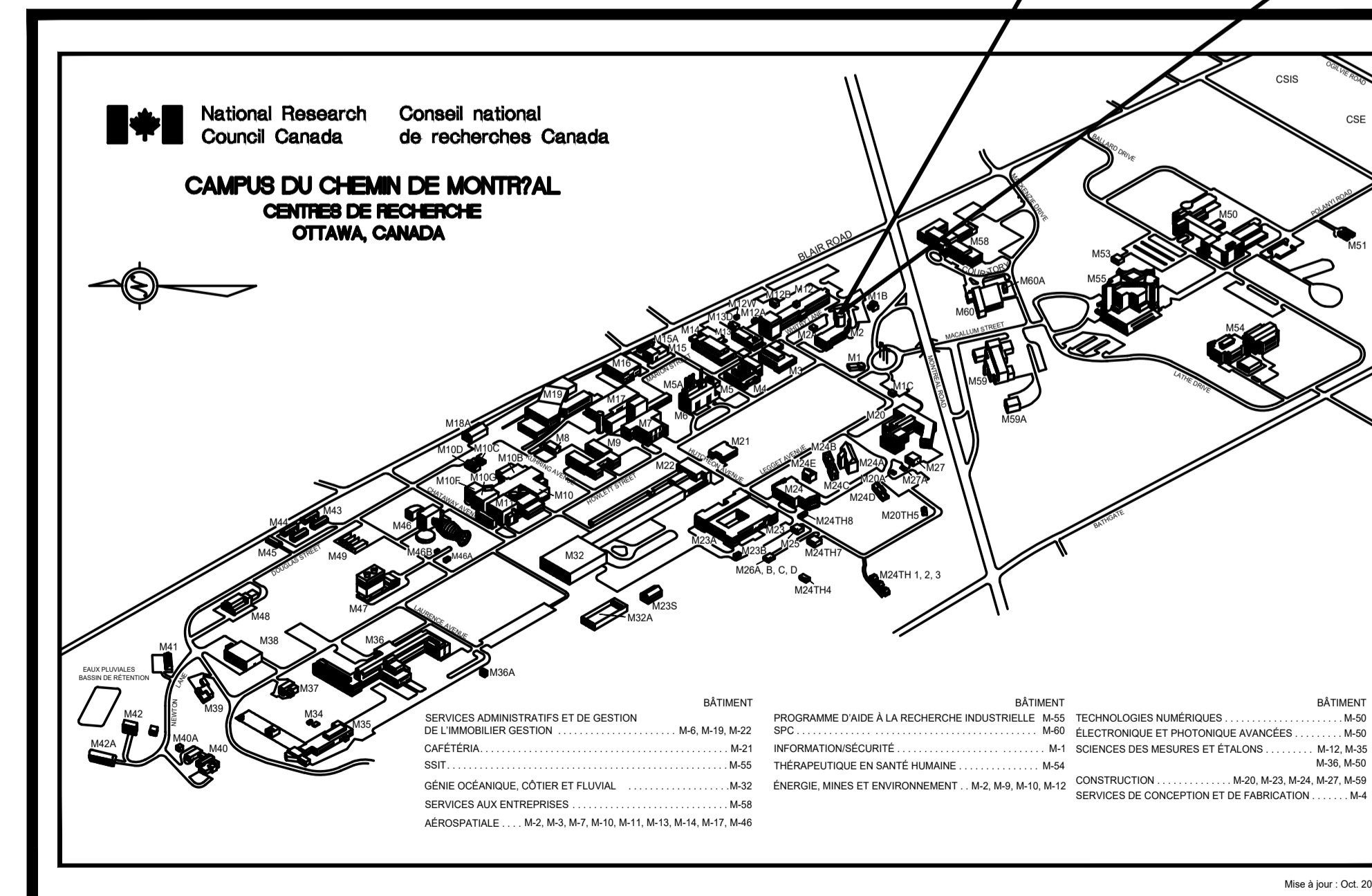
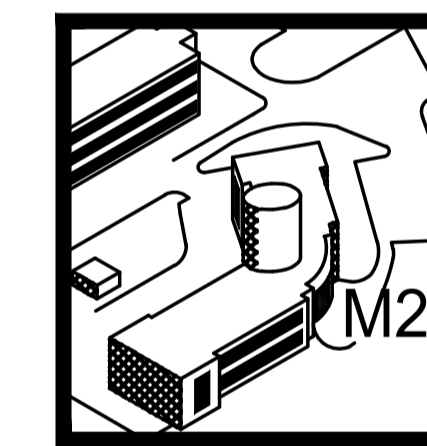
- ST.1 LES ÉLÉVATIONS INDIQUÉES SUR LES DESSINS DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES SUR PLACE AU MOMENT DE LA CONSTRUCTION. REMETTRE LES MARCHES À UNE HAUTEUR (ET LONGUEUR) CONSTANTE CONFORMÉMENT AU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT.
- ST.2 PENTE – TOUTES LES PIERRES DOIVENT AVOIR UNE PENTE DE 0,5 %. EFFECTUER UN ESSAI D'ÉCOULEMENT APRÈS LE COULAGE DE LA CHAPE DE BÉTON POUR S'ASSURER QU'IL N'Y A PAS DE FORMATION DE FLAQUES. EFFECTUER UN DEUXIÈME ESSAI D'ÉCOULEMENT UNE FOIS LA POSE DE LA PIERRE TERMINÉE. L'ENTREPRENEUR DOIT REMETTRE EN PLACE LES PIERRES EN PENTE AU BESOIN AFIN D'ÉVITER TOUTE FORMATION DE FLAQUES D'EAU.
- ST.3 L'ÉPAISSEUR NOMINALE DU MORTIER D'ASSISE EST DE 75 mm.
- ST.4 SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTS LES JOINTS DES NOUVELLES PIERRES SONT DE 8 mm.

### NOTES SUR LE GAZONNEMENT :

- SO.1 POSER DU NOUVEAU GAZON DANS TOUTES LES ZONES TOUCHÉES PAR LES TRAVAUX, Y COMPRIS L'AIRE D'ENTREPOSAGE.
- SO.2 PROTÉGER TOUTES LES PLANTES ET TOUTS LES ARBUSTES.

### PROCÉDURES DE REMPLACEMENT DES ESCALIERS :

- Fournir des moyens de palissades et préparer le site pour le début des travaux.
- Étiqueter toutes les pierres, et noter l'emplacement et la position de toutes les mains courantes, de tous les éléments décoratifs, etc. pour permettre la réinstallation au même endroit des éléments existants.
- Enlever toutes les pierres. Faire attention à ne pas endommager la pierre. Informer immédiatement le représentant ministériel si des pierres sont endommagées. Les pierres endommagées par l'entrepreneur doivent être remplacées aux frais de ce dernier.
- Réparer les pierres selon les spécifications.
- Nettoyer les pierres selon les spécifications.
- Retirer et éliminer les matériaux d'assise existants.
- Déterminer la disposition, le profil, la pente et l'élévation du nouveau lit de mortier.
- Appliquer une chape de béton selon les besoins. À confirmer par le représentant ministériel du CNRC.
- Appliquer un liant, conformément aux instructions du fabricant, sur l'ensemble de la structure en béton avant d'appliquer la chape de béton et le lit de mortier.
- Remettre en état les pierres et les bases décoratives. Point de retour et point d'arrivée.
- Installer les deux nouvelles mains courantes.



## NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUTS LES DÉGAGEMENTS SUR PLACE AVANT LA CONSTRUCTION ET SIGNALER TOUTE ANOMALIE OU OMISSION AU REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL.
- LES ENTREPRENEURS DOIVENT VISITER LE SITE ET SE FAMILIARISER PLEINEMENT AVEC L'ÉTENDUE DES TRAVAUX AVANT LE DÉBUT DU PROJET.
- TOUTS LES CORPS DE MÉTIER DOIVENT COORDONNER LEURS TRAVAUX SUR PLACE, AVEC L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL, AFIN D'ÉVITER TOUT CONFLIT OU INTERFÉRENCE.
- TOUTS LES ARRÊTS REQUIS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL.
- L'INSTALLATION DE TOUTS LES SYSTÈMES DOIT ÊTRE CONFORME AUX CODES ET AUX NORMES EN VIGUEUR.
- L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET DE LA RÉPARATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DOIT EMPÊCHER LA PROPAGATION DE LA POUSSIÈRE ET DES DÉBRIS AU-DELÀ DE LA ZONE DU CHANTIER ET NETTOYER TOUTES LES SURFACES À LA FIN DES TRAVAUX.
- L'ÉLIMINATION DE TOUT SOL EXISTANT EST INTERDITE. TOUT LE DÉBLAI DOIT ÊTRE CONSERVÉ POUR LA REMISE EN ÉTAT.

No	Date	Révision	Par
1	7/2020	EMIS POUR APPEL D'OFFRES	JDG

Date Printed: \_\_\_\_\_ Date d'impression: \_\_\_\_\_

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'état des lieux et en assumer la responsabilité

A	A No de détail	A
B	B No de dessin, emplacement	B
C	C No de dessin n° de dessin	C

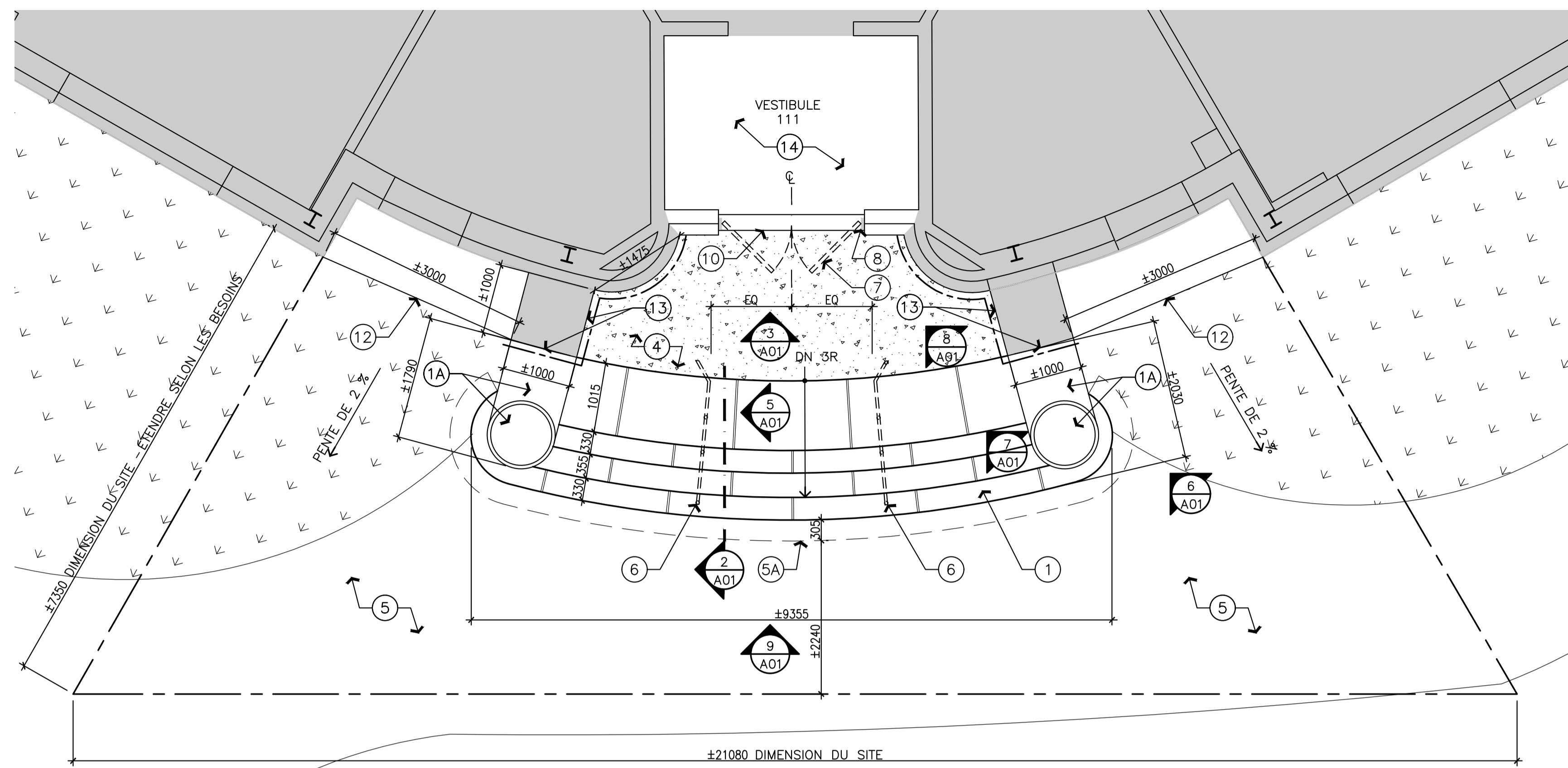
projet: M-02 RÉHABILITATION DE L'ENTRÉE PRINCIPALE

CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL  
PAGE DE COUVERTURE, NOTES GÉNÉRALES ET PROCÉDURES

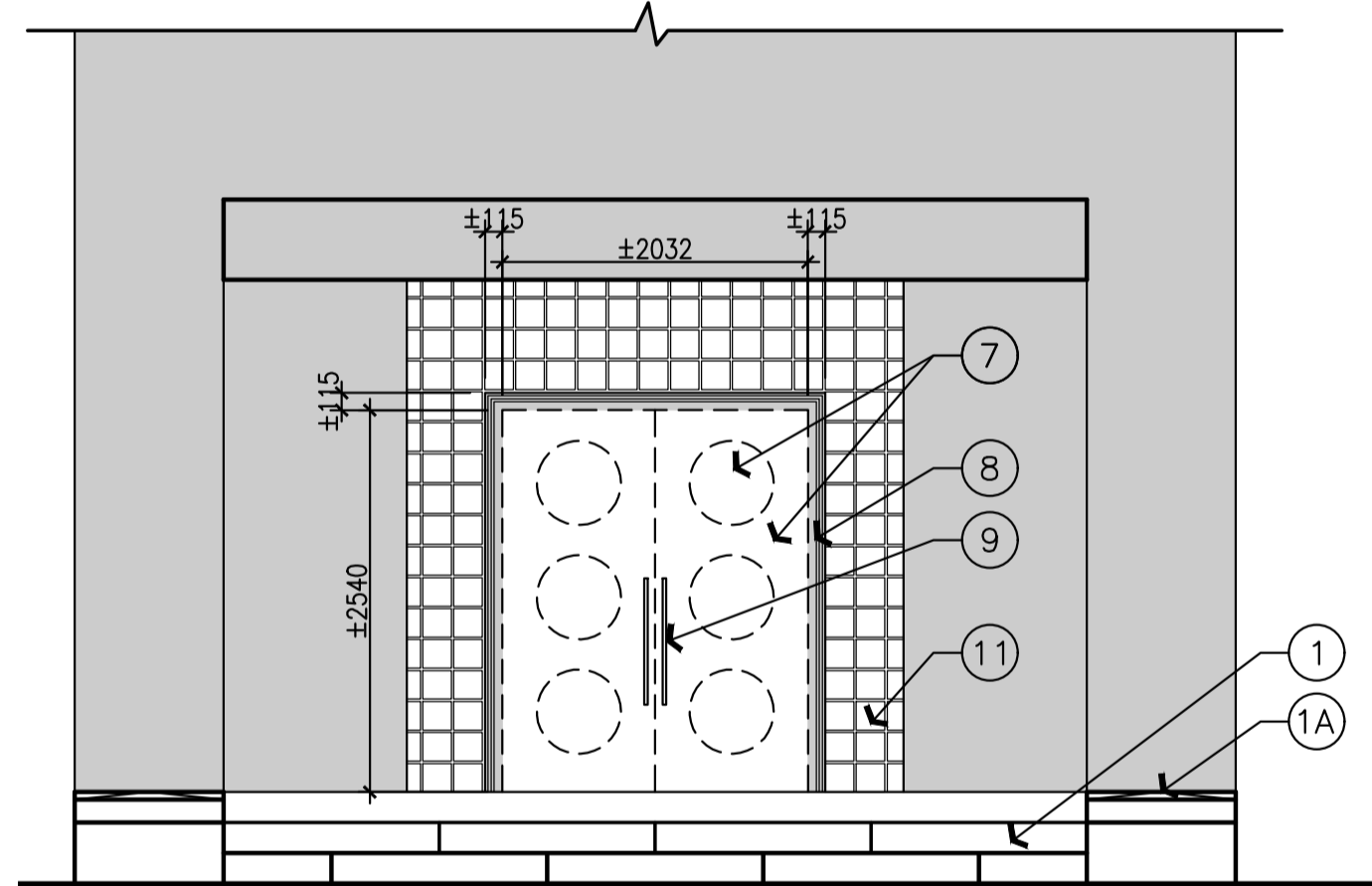
designed	conçu	Date	Date
JDG		7/2020	
drawn	dessiné	scale	échelle
JDG		AUCUNE	
checked	vérifié	sheet	feuille
JCW		A00 of/de	A02
approved	approuvé	W.O.no.	N° d'ordre de travail
ALS			

dwg.no. 5711 - A00 n° de dessin

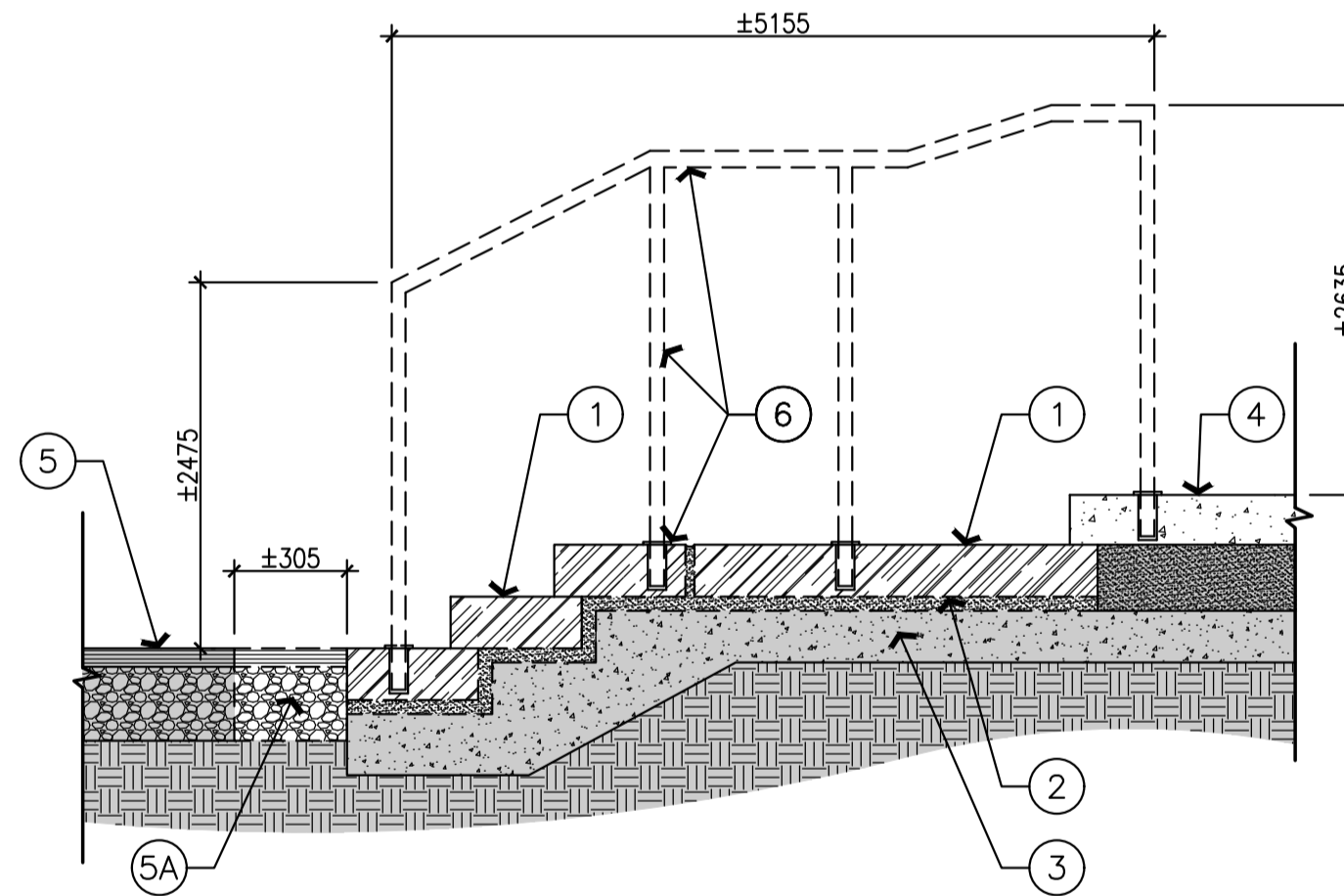




**1 PLAN PARTIEL - DÉMOLITION ET PALISSADES À L'ENTRÉE PRINCIPALE**  
 A01 ÉCHELLE = 1:50



**3 ÉLEVATION PARTIELLE - DÉMOLITION À L'ENTRÉE PRINCIPALE**  
 A01 ÉCHELLE = 1:50



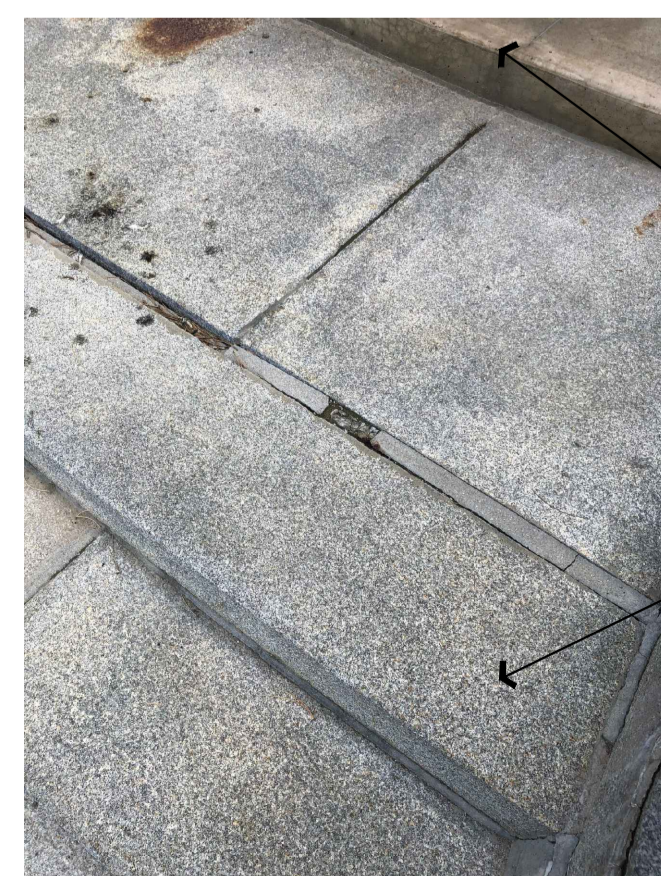
**2 DÉTAIL DE LA SECTION - DÉMOLITION DES ESCALIERS ET DE LA MAIN COURANTE**  
 A01 ÉCHELLE = 1:20



**9 ÉLÉMENTS EXISTANTS À L'ENTRÉE PRINCIPALE**  
 A01 ÉCHELLE = AUCUNE



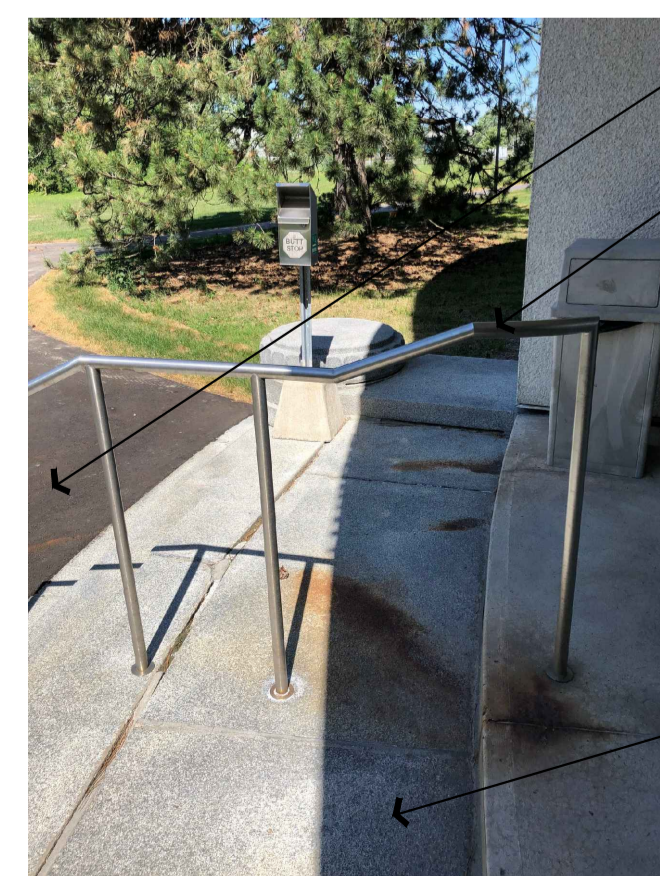
**8 ÉLÉMENTS EXISTANTS À LA PORTE AVANT**  
 A01 ÉCHELLE = AUCUNE



**7 ÉLÉMENTS EXISTANTS AUX MARCHES D'ENTRÉE**  
 A01 ÉCHELLE = AUCUNE



**6 ÉLÉMENTS EXISTANTS AU BLOC DÉCORATIF**  
 A01 ÉCHELLE = AUCUNE



**5 ÉLÉMENTS EXISTANTS À LA MAIN COURANTE ET AUX MARCHES**  
 A01 ÉCHELLE = AUCUNE



**4 ÉLÉMENTS EXISTANTS À LA BASE DE LA MAIN COURANTE**  
 A01 ÉCHELLE = AUCUNE

LÉGENDE  
 FEUILLE A01 ET A02

ÉLÉMENT EXISTANT À LAISSER EN PLACE.

ÉLÉMENT EXISTANT À RETIRER.

PROPOSITION DE LIGNE DE PROTECTION ET DE PALISSADES DES SITES. L'ENTREPRENEUR DOIT SOUMETTRE LE PLAN DE PALISSADES ET LE PLAN DE SITE À L'EXAMEN DU CNRC AVANT LA FABRICATION. VEILLER À CE QUE LES FINITIONS DES MURS EXTERIEURS EXISTANTS SOIENT PROTÉGÉES TOUT AU LONG DES TRAVAUX. LES AVERTISSEMENTS APPLICABLES, LES ITINÉRAIRES DE RECHANGE ET LES FERMETURES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL DU CNRC. SE RÉFÉRER AUX SPÉCIFICATIONS.

LES AMÉNAGEMENTS DE FINITION EXISTANTS À L'INTÉRIEUR ET À PROXIMITÉ DU CHANTIER DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS CONTRE LES TRAVAUX. EN CAS DE PERTURBATION OU DE DOMMAGE, REMETTRE EN ÉTAT À LA SATISFACTION DU REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL DU CNRC. ESPÈCE POUR ESPÈCE, SUR UNE BASE COMPARABLE.

NOTES SUR LA DÉMOLITION  
 FEUILLE A01 SEULEMENT

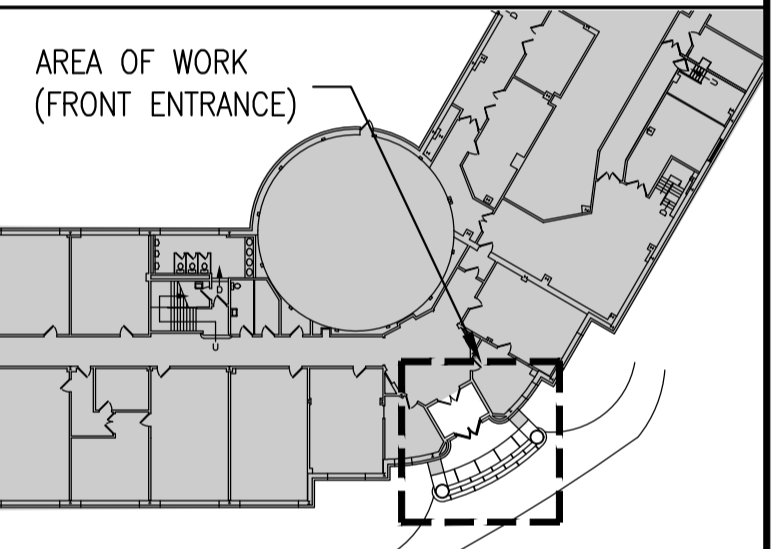
1. **TYPIQUE :** LES MARCHES EN GRANIT EXISTANTES DOIVENT ÊTRE SOIGNEUSEMENT ENLEVÉES POUR ÊTRE RÉPARÉES ET NETTOYÉES EN VUE DE LEUR REMISE EN PLACE. SE REPORTER AUX SPÉCIFICATIONS. LORS DE L'ENLEVEMENT, LES MARCHES DOIVENT ÊTRE ENTREPOSÉS POUR S'ASSURER QU'AUCUN DOMMAGE NE SE PRODUISE PENDANT LES AUTRES TRAVAUX; COORDONNER AVEC LE REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL DU CNRC. SE REPORTER AUX SPÉCIFICATIONS.
- 1A. LES BASES DE COLONNES DÉCORATIVES EN GRANIT EXISTANTES DOIVENT ÊTRE SOIGNEUSEMENT ENLEVÉES POUR ÊTRE RÉPARÉES ET NETTOYÉES EN VUE DE LEUR REMISE EN PLACE. SE REPORTER AUX SPÉCIFICATIONS. LORS DE L'ENLEVEMENT, LES ÉLÉMENTS DÉCORATIFS DOIVENT ÊTRE ENTREPOSÉS POUR S'ASSURER QU'AUCUN DOMMAGE NE SE PRODUISE PENDANT LES AUTRES TRAVAUX; COORDONNER AVEC LE REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL DU CNRC. SE REPORTER AUX SPÉCIFICATIONS.
2. RETIRER LE MORTIER D'ASSISE EXISTANT ET COMPACTER LE REMBLAI POUR L'ADAPTER AU NOUVEAU LIT DE MORTIER. SE DÉBARRASSER DES DÉCHETS HORS SITE. SE REPORTER AUX SPÉCIFICATIONS.
3. LES FONDATIONS EN BÉTON EXISTANTES SERONT MAINTENUES. SE PRÉPARER À RECEVOIR UN NOUVEAU LIT DE MORTIER. ASSURER UNE SURFACE LISSE.
4. LA DALLE DE BÉTON EXISTANTE DOIT RESTER EN PLACE.
5. LE TROTTOIR D'ASPHALTE EXISTANT SERA MAINTENU.
- 5A. L'ENTREPRENEUR DOIT PERMETTRE LE DÉCOUPAGE À LA SCIE ET L'ENLEVEMENT D'UNE PARTIE DU TROTTOIR EN ASPHALTE EXISTANT ET DU SOL ADJACENT POUR FACILITER L'ENLEVEMENT DE LA PREMIÈRE RANGÉE DE MARCHES EN GRANIT, ET DES BASES DE COLONNES DÉCORATIVES. LA PARTIE EN ASPHALTE DOIT ÊTRE REMISE EN ÉTAT COMME À L'ORIGINE. L'ASPHALTE EXISTANT DOIT ÊTRE ÉLIMINÉ HORS DU SITE. UNE PARTIE DU SOL DOIT ÊTRE CONSERVÉE POUR LA REMISE EN ÉTAT. VEILLER À CE QUE LES NOUVELLES SURFACES AIENT UNE TRANSITION DOUCE AVEC LES SURFACES EXISTANTES.
6. LES MAINS COURANTES ET LES MANCHONS DE BASE EN ALUMINIUM EXISTANTS DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS ET ÉLIMINÉS HORS DU SITE.
7. LA PORTE DOUBLE EXISTANTE, TOUTE LA QUINCAILLERIE ASSOCIÉE ET LES COUVERCLES EN CONTREPLAQUÉ DOIVENT ÊTRE ENLEVÉS ET ÉLIMINÉS HORS SITE.
8. LE BÂTI DE PORTE EXISTANT ET LE REVÊTEMENT DÉCORATIF EN ALUMINIUM DOIVENT ÊTRE CONSERVÉS. MEULER LES CHARNIÈRES EXISTANTES, ASSURER UNE FINITION LISSE. S'ASSURER QUE LE BÂTI DE PORTE EST PROTÉGÉ CONTRE LES DOMMAGES LORS DE L'ENLEVEMENT DE LA PORTE ET DE LA QUINCAILLERIE.
9. LES POIGNÉES EXISTANTES ET TOUTE LA QUINCAILLERIE ASSOCIÉE DOIVENT ÊTRE SOIGNEUSEMENT RETIRÉES (DES DEUX CÔTÉS DES PORTES - 4 AU TOTAL) POUR ÊTRE REMISES EN PLACE. LES POIGNÉES ET LE MATÉRIEL DOIVENT ÊTRE ENTREPOSÉS À L'ENDROIT INDICQUÉ PAR LE REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL DU CNRC.
10. LE SEUIL ENCASTRÉ EXISTANT DOIT ÊTRE ENLEVÉ ET ÉLIMINÉ HORS SITE. CONSERVER ET PROTÉGER LA DALLE EXISTANTE.
11. LA BRIQUE DE VERRE EXISTANTE DOIT RESTER EN PLACE.
12. LES BACS À FLEURS EN BÉTON EXISTANTS DOIVENT ÊTRE NETTOYÉS ET DÉBARRASSÉS DE LA VIEILLE PEINTURE POUR OBTENIR UNE SURFACE LISSE. UTILISER UN NETTOYEUR À PRESSION SI NÉCESSAIRE. PRÉPARER LA SURFACE POUR RECEVOIR UNE COUCHE D'APPRÊT POUR BÉTON ET DEUX COUCHES DE PEINTURE POUR MAÇONNERIE. SE REPORTER AUX SPÉCIFICATIONS.
13. LES SOLINS MÉTALLIQUES EXISTANTS DANS L'ÉTENDU DES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE NETTOYÉS ET DÉBARRASSÉS DE LA VIEILLE PEINTURE ET DE LA ROUILLE POUR OBTENIR UNE FINITION LISSE. UTILISER UN NETTOYEUR À PRESSION SI NÉCESSAIRE. PRÉPARER LA SURFACE POUR RECEVOIR UNE NOUVELLE COUCHE DE PEINTURE. SE REPORTER AUX SPÉCIFICATIONS.
14. LE VESTIBULE 111 DOIT ÊTRE PROTÉGÉ TOUT AU LONG DES TRAVAUX. RETIRER SOIGNEUSEMENT TOUT OBJET ACCROCHÉ AU MUR, ET SOUMETTRE AU REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL DU CNRC POUR RÉINTÉGRATION. INSTALLER DES BARRIÈRES ANTI-POUSSIÈRE POUR EMPÊCHER LA POUSSIÈRE ET LES DÉBRIS DE SE RÉPANDRE DANS LE BÂTIMENT AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.



NOTES GÉNÉRALES

- L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUS LES DÉGAGEMENTS SUR PLACE AVANT LA CONSTRUCTION ET SIGNALER TOUTE ANOMALIE OU OMISSION AU REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL.
- LES ENTREPRENEURS DOIVENT VISITER LE SITE ET SE FAMILIARISER PLEINEMENT AVEC L'ÉTENDU DES TRAVAUX AVANT LE DÉBUT DU PROJET.
- TOUS LES CORPS DE MÉTIER DOIVENT COORDONNER LEURS TRAVAUX SUR PLACE, AVEC L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL, AFIN D'ÉVITER TOUT CONFLIT OU INTERFÉRENCE.
- TOUS LES ARRÊTS REQUIS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL.
- L'INSTALLATION DE TOUS LES SYSTÈMES DOIT ÊTRE CONFORME AUX CODES ET AUX NORMES EN VIGUEUR.
- L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET DE LA RÉPARATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DOIT EMPÊCHER LA PROPAGATION DE LA POUSSIÈRE ET DES DÉBRIS AU-DELÀ DE LA ZONE DU CHANTIER ET NETTOYER TOUTES LES SURFACES À LA FIN DES TRAVAUX.
- L'ÉLIMINATION DE TOUT SOL EXISTANT EST INTERDITE. TOUT LE DÉBLAI DOIT ÊTRE CONSERVÉ POUR LA REMISE EN ÉTAT.

KEY PLAN PLAN DE CLÉS



1	7/2020	EMIS POUR APPEL D'OFFRES	JDG
No	Date	Révision	Par : Par :

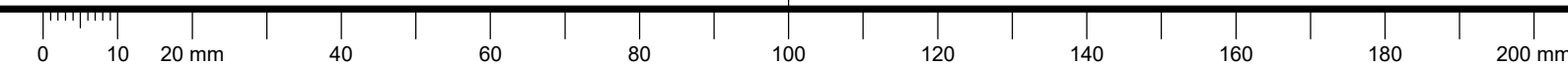
Date Printed: \_\_\_\_\_ Date d'impression: \_\_\_\_\_

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'état des lieux et en assumer la responsabilité

A	A No de détail	A
B	B No de dessin, emplacement	B
C	C No de dessin sur dessin no	C
	C No de dessin n° de dessin	

projet			
M-02 RÉHABILITATION DE L'ENTRÉE PRINCIPALE			
CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL			
dessin			
DÉMOLITION			
designed	conçu	Date	Date
JDG		7/2020	
drawn	dessiné	scale	échelle
JDG		COMME NOTÉ	
checked	vérifié	sheet	feuille
JCW		A01 of/de	A02
approved	approuvé	W.O.no.	N° d'ordre de travail
ALS			
dwg.no.			n° de dessin

5711 - A01





NOMENCLATURE DES PORTES (VOIR LES SPÉCIFICATIONS POUR PLUS D'INFO)					
NO DE PORTE	PORTE				
	LARGEUR	HAUTEUR	ÉPAISSEUR	TYPE	FIN.
D01	2032	2540	45	IA	AA

**GROUPE DE QUINCAILLERIE (VOIR SPÉCIFICATIONS) :**

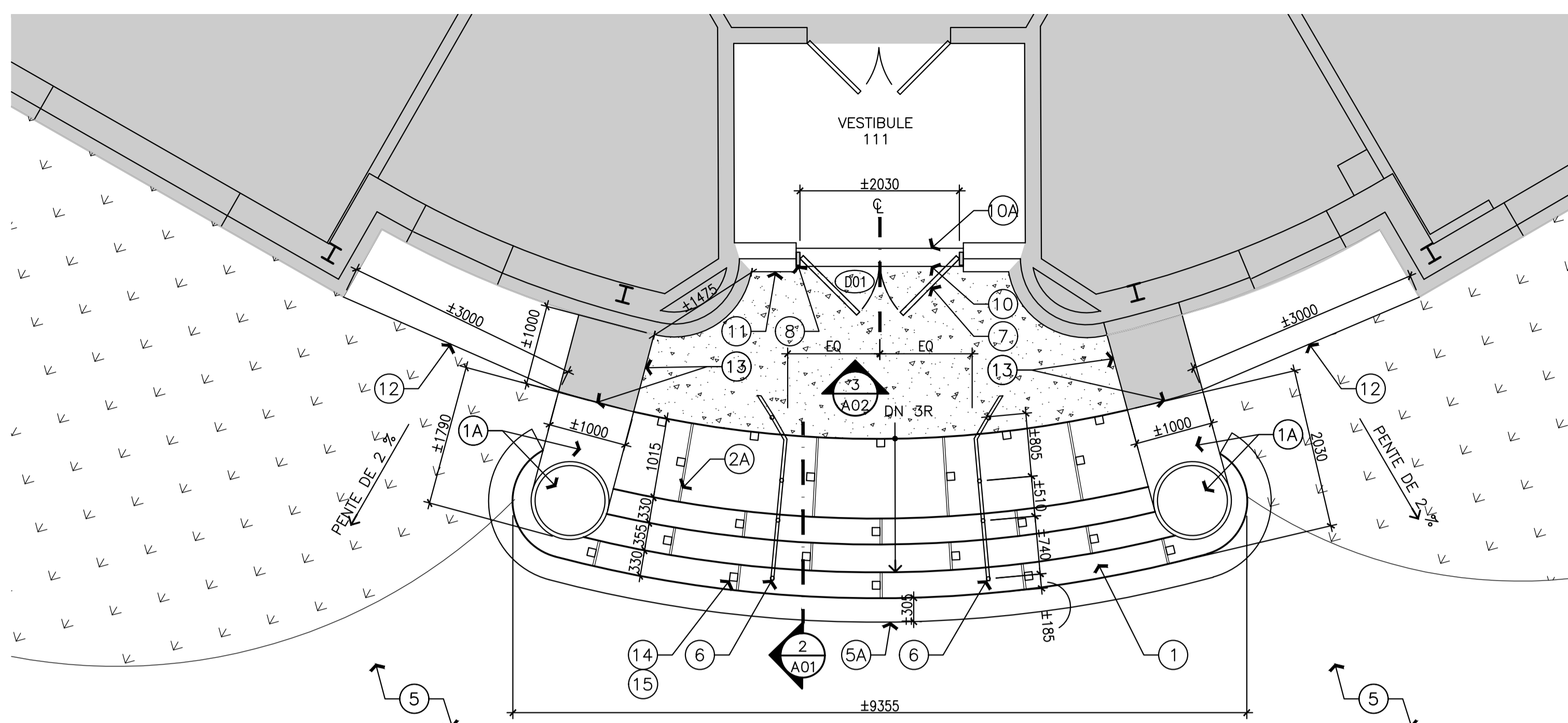
- 2 CHARNIÈRES CONTINUES
- ASTRAGALE CACHÉE
- 2 FERME-PORTE ROBUSTES
- COUPE-BISE GARNI D'UN BALAI DISSIMULÉ
- JOINTS DE PORTE
- POIGNÉE (FOURNIE PAR LA CNRC, INSTALLÉE PAR L'ENTREPRENEUR)
- PÈNE DEMI-TOUR À CRAN D'ARRÊT
- GÂCHE ÉLECTRIQUE
- SEUIL SUR MESURE
- ASTRAGALE CACHÉE
- ASTRAGALE RADIUS

**REMARQUES :**

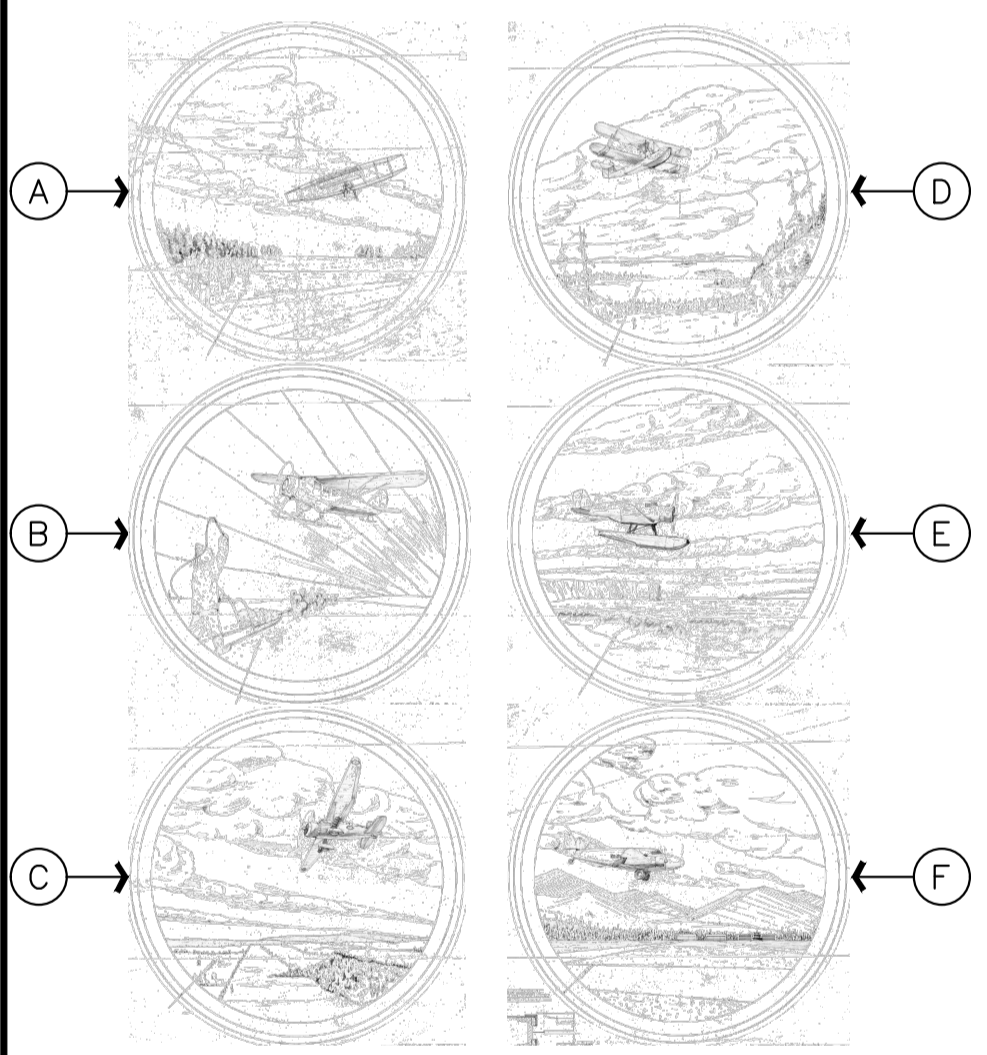
- S'ASSURER QUE TOUTES LES PIÈCES DE QUINCAILLERIE DE PORTE SONT COORDONNÉES AVEC LE BÂTI DE PORTE EXISTANT.

**ABRÉVIATIONS :**

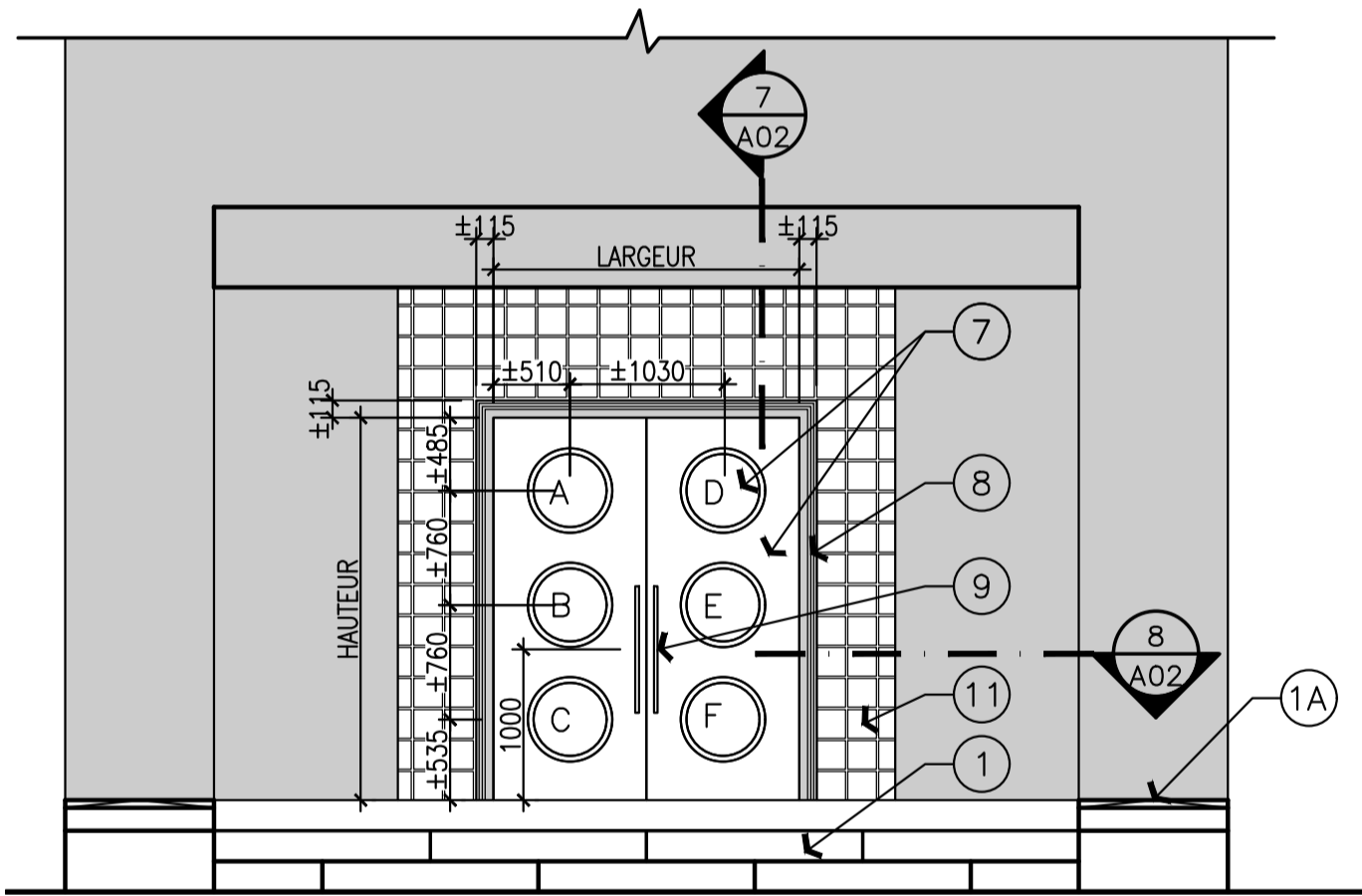
- AA = TOLE DE PAREMENT EN ALUMINIUM ANODISÉ
- IA = ALUMINIUM ISOLÉ



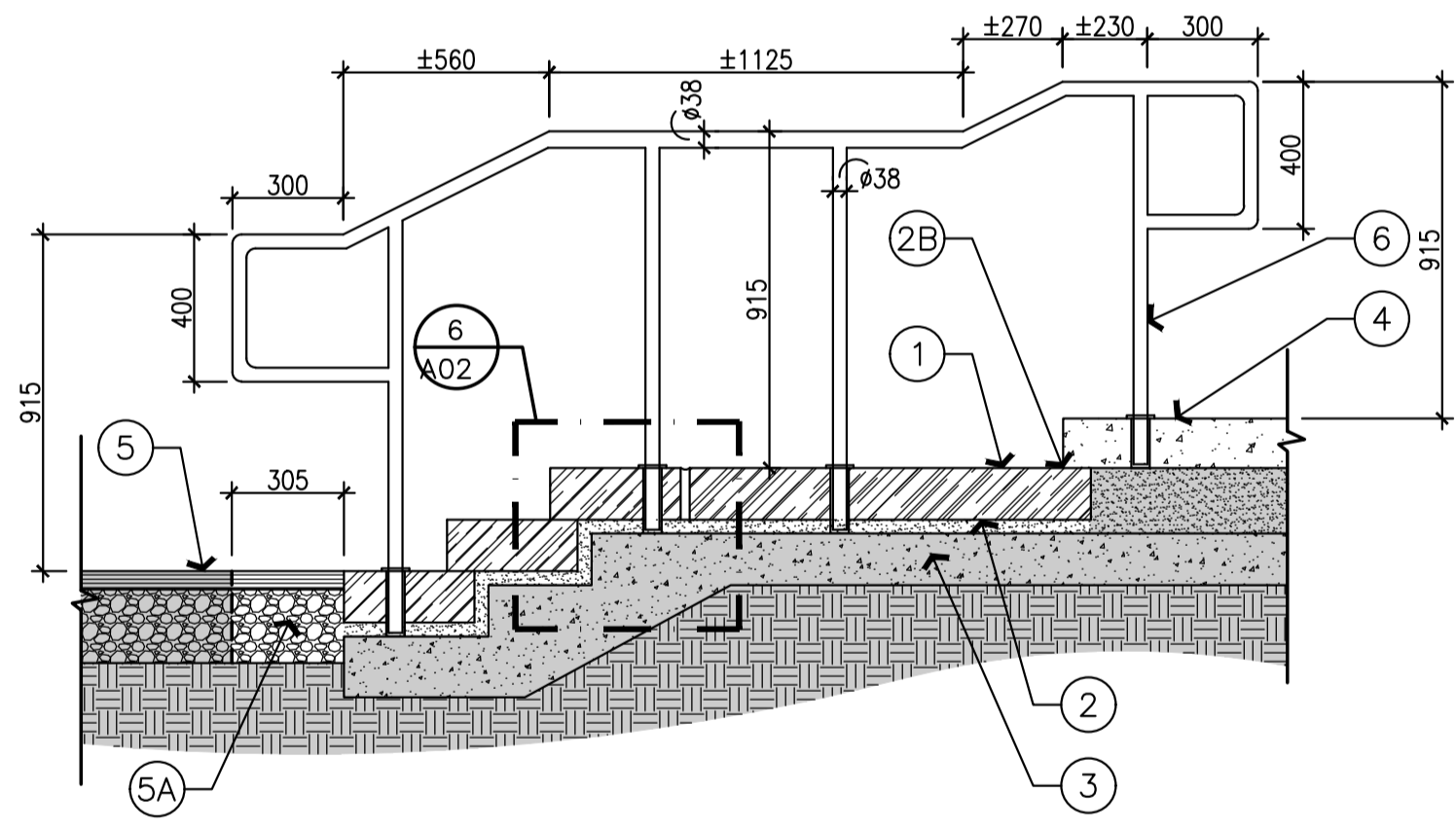
**1 PLAN PARTIEL - NOUVEAUX TRAVAUX À L'ENTRÉE PRINCIPALE**  
ÉCHELLE = 1:50



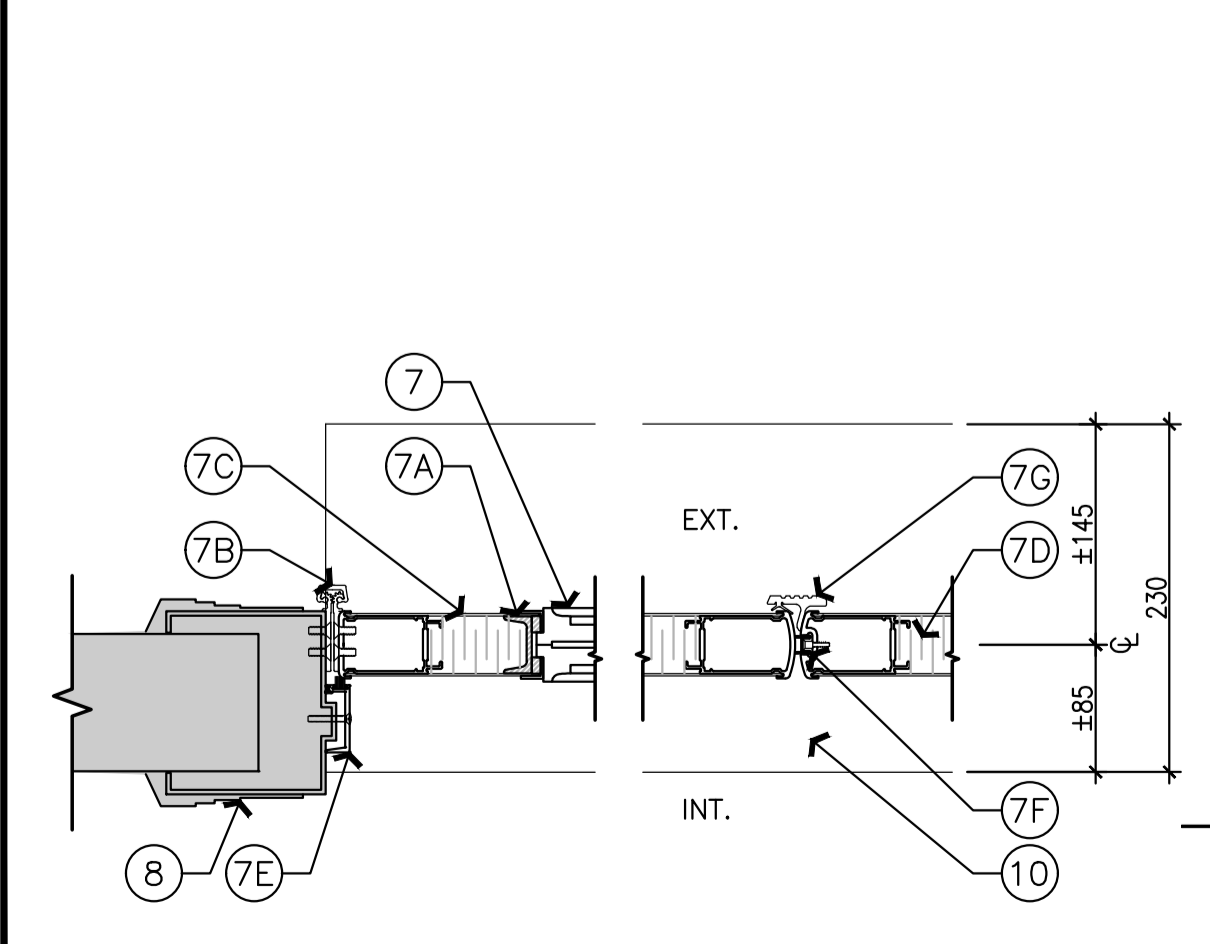
**4 EMPLACEMENT DES PLAQUES** VOIR ÉLEVATION 3/A02  
ÉCHELLE = AUCUNE



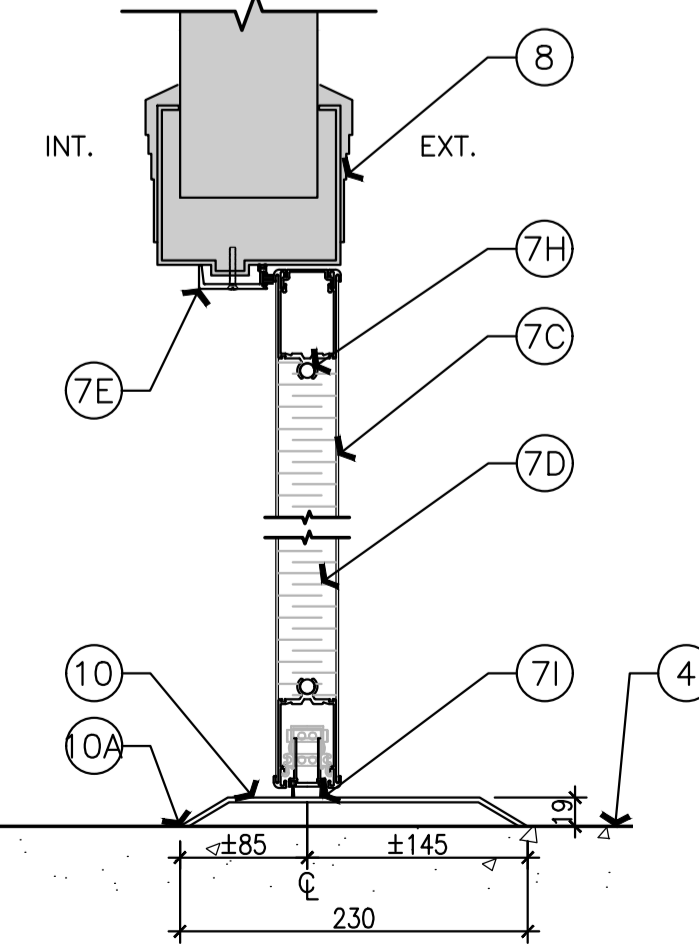
**3 ÉLEVATION - NOUVEAUX TRAVAUX À L'ENTRÉE PRINCIPALE**  
ÉCHELLE = 1:50



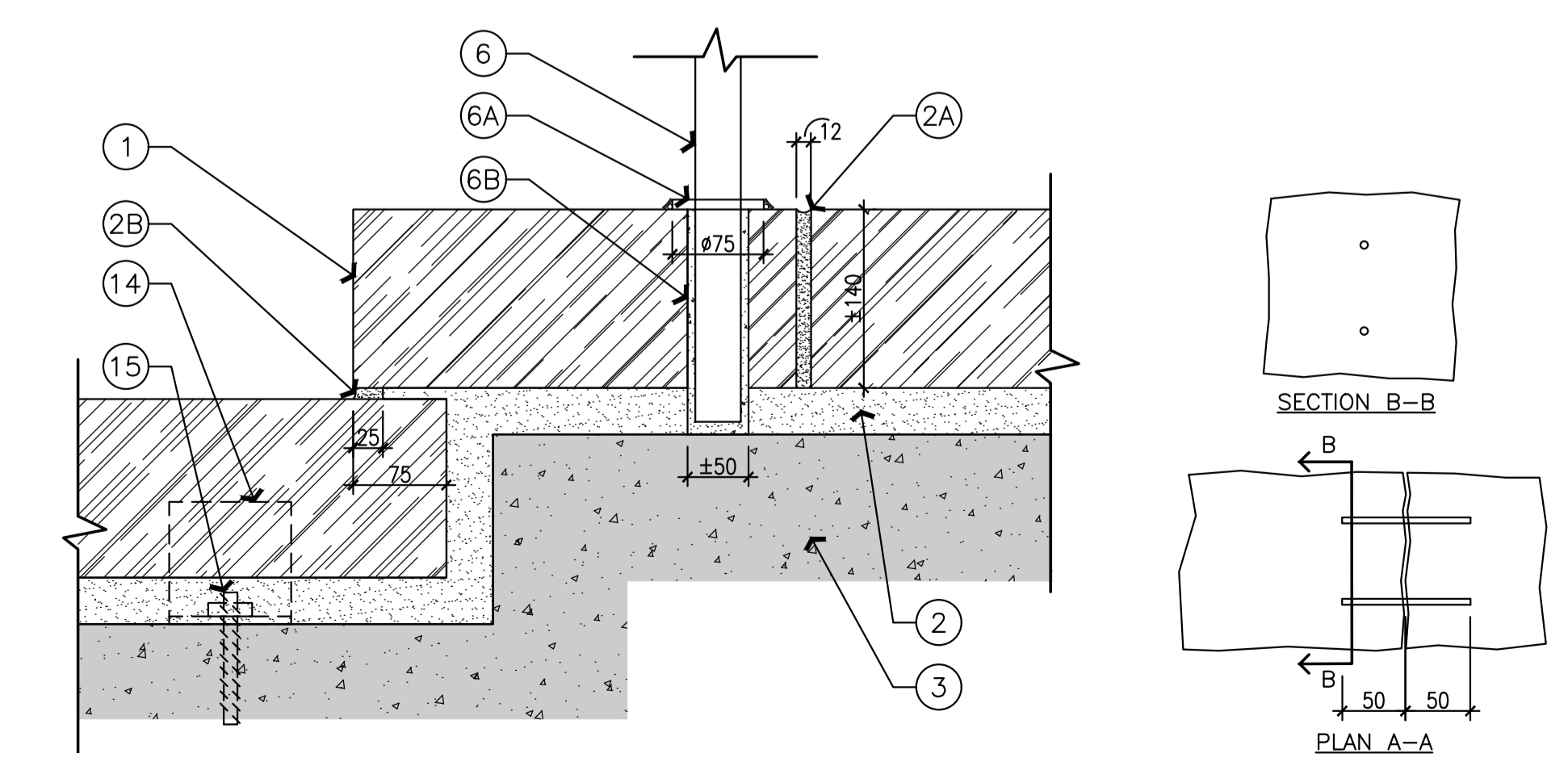
**2 DÉTAIL DE LA SECTION - ESCALIERS ET MAIN COURANTE**  
ÉCHELLE = 1:20



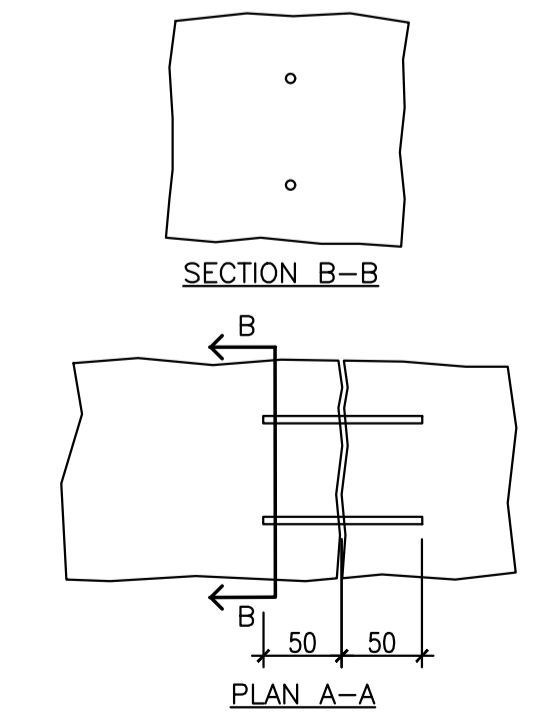
**8 DÉTAIL DU PLAN - NOUVELLE PORTE**  
ÉCHELLE = 1:20



**7 DÉTAIL DE LA SECTION - NOUVELLE PORTE**  
ÉCHELLE = 1:5



**6 DÉTAIL DE LA SECTION - ESCALIERS ET MAIN COURANTE**  
ÉCHELLE = 1:5



**5 RÉPARATION DE LA PIERRE FRACTURÉE**  
ÉCHELLE = 1:10

- TYPIQUE :** LES MARCHES EN GRANIT EXISTANTES DOIVENT ÊTRE SOIGNEUSEMENT REMISES EN PLACE AUX ENDROITS OÙ ELLES SE TROUVAIENT AUPARAVANT, SUR UN NOUVEAU LIT DE NIVELLEMENT EN SABLE ET EN MORTIER MANUFACTURÉ. LES MARCHES EN GRANIT DOIVENT ÊTRE RÉPARÉES ET NETTOYÉES AVANT L'INSTALLATION. SE REPORTER AUX SPÉCIFICATIONS.
- LES BASES DE COLONNES DÉCORATIVES EN GRANIT EXISTANTES DOIVENT ÊTRE SOIGNEUSEMENT RÉINSTALLÉES AUX ENDROITS OÙ ELLES SE TROUVAIENT AUPARAVANT. LES BASES DE COLONNES DÉCORATIVES EN GRANIT DOIVENT ÊTRE RÉPARÉES ET NETTOYÉES AVANT L'INSTALLATION. SE REPORTER AUX SPÉCIFICATIONS.
- LE NOUVEAU LIT DE MORTIER DOIT S'ADAPTER AUX HAUTEURS EXISTANTES (±50 mm). SE REPORTER AUX SPÉCIFICATIONS.
- TYPIQUE :** LES NOUVEAUX JOINTS DE MORTIER DOIVENT ÊTRE DE 12 mm DE LARGEUR DANS TOUT LE PROJET. FOURNIR UNE TIGE DE SOUTIEN SELON LES BESOINS. SE REPORTER AUX SPÉCIFICATIONS.
- TERMINER LE JOINTOIEMENT. SE REPORTER AUX SPÉCIFICATIONS.
- LES FONDATIONS EN BÉTON EXISTANTES SERONT MAINTENUES.
- LA DALLE DE BÉTON EXISTANTE DOIT ÊTRE NETTOYÉE, BROSSÉE OU SABLÉE À L'EAU SOUS PRESSION. TOUTE LA ROUILLE DE SURFACE EXISTANTE DOIT ÊTRE RETIRÉE SANS ENLEVER OU DIMINUER LA DALLE EXISTANTE. ÉLIMINER EN TOUTE SÉCURITÉ TOUTES LES SOLVANTS UTILISÉS DANS LE PROCESSUS DE NETTOYAGE. SE REPORTER AUX SPÉCIFICATIONS.
- LE TROTTOIR D'ASPHALTE EXISTANT SERA MAINTENU.
- LE NOUVEAU REMPLISSAGE D'ASPHALTE DOIT CORRESPONDRE AUX SECTIONS EXISTANTES ENLEVÉES AVEC LE NOUVEAU ±200 MM MIN. REMPLISSAGE GRANULAIRE B TYPE 2 COMPACTÉ À 98 % D'AGREGATS. REMETTRE EN ÉTAT LE SOL EXISTANT, EN AJOUTANT DU NOUVEAU SELON LES BESOINS POUR ASSURER UNE PENTE DE 2 %. ASSURER UNE TRANSITION EN DOUCEUR ENTRE LES NOUVELLES SURFACES ET LES SURFACES EXISTANTES.
- NOUVELLE MAIN COURANTE EN ALUMINIUM DE 38 mm AVEC SOUDURE. FAIRE CORRESPONDRE À LA FINITION EXISTANTE. LE NOUVEAU GARDE-CORPS DOIT ÊTRE INSTALLÉ AU MÊME ENDROIT QUE CEUX EXISTANTS. ASSURER LA COORDINATION ENTRE LA NOUVELLE MAIN COURANTE ET LES TROUS D'ANCRAGE EXISTANTS. SE REPORTER AUX SPÉCIFICATIONS.
- FOURNIR DE NOUVEAUX MANCHONS DE BASE EN ALUMINIUM. FAIRE CORRESPONDRE AU DIAMÈTRE ET À LA FINITION EXISTANTS. FOURNIR UNE TIGE DE SUPPORT ET DU MASTIC SUR TOUT LE PÉRIMÈTRE DU NOUVEAU MANCHON DE BASE EN ALUMINIUM. SE REPORTER AUX SPÉCIFICATIONS.
- POSER UNE NOUVELLE MAIN COURANTE DANS UN COULIS SANS RETRAIT.
- LA NOUVELLE PORTE DOUBLE EN ALUMINIUM SUR MESURE AVEC DES DÉCOUPES CIRCULAIRES DOIT ÊTRE ADAPTÉE AUX PLAQUES DÉCORATIVES FOURNIES PAR LE CNRC (12 AU TOTAL). SE RÉFÉRER AUX SPÉCIFICATIONS ET À LA NOMENCLATURE DES PORTES. VOIR LA PHOTO 4/A02 ET L'ÉLEVATION 3/A02 POUR L'EMPLACEMENT DES PLAQUES. COORDONNER AVEC LE REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL DU CNRC.
- AJOUTER UN CONTREVENTEMENT INTERNE SUPPLÉMENTAIRE, SELON LES BESOINS, POUR LE SUPPORT DE PLAQUE EXISTANT. SE REPORTER AUX SPÉCIFICATIONS.
- CHARNIÈRES CONTINUES. SE REPORTER AUX SPÉCIFICATIONS.
- TOLE DE PAREMENT EN ALUMINIUM DE 3 mm. SE REPORTER AUX SPÉCIFICATIONS.
- ÂME DE MOUSSE D'URÉTHANE COULÉE EN PLACE. SE REPORTER AUX SPÉCIFICATIONS.
- PÉRIMÈTRE À BUTÉES APPLIQUÉES AVEC COUPE-BISES. SE REPORTER AUX SPÉCIFICATIONS.
- ASTRAGALE INTÉGRALE RÉGLABLE. SE REPORTER AUX SPÉCIFICATIONS.
- ASTRAGALE RADIUS STILE. SE REPORTER AUX SPÉCIFICATIONS.
- TIGE EN ACIER DE 9,5 mm. SE REPORTER AUX SPÉCIFICATIONS.
- BROSSE INFÉRIEURE EN NYLON RÉGLABLE ET DISSIMULÉE. SE REPORTER AUX SPÉCIFICATIONS.
- LE BÂTI DE PORTE EXISTANT DOIT RESTER EN PLACE. FOURNIR DES CHARNIÈRES NON TAILLÉES SELON LES BESOINS. FAIRE CORRESPONDRE À LA COULEUR DU BÂTI DE PORTE EXISTANT.
- LES POIGNÉES EXISTANTES DOIVENT ÊTRE NETTOYÉES PAR LE CNRC. REMETTRE EN PLACE LES POIGNÉES EXISTANTES DANS LES NOUVELLES PORTES. (DES DEUX CÔTES).
- NOUVEAU SEUIL EN ACIER INOXYDABLE SUR MESURE. SE RÉFÉRER AUX SPÉCIFICATIONS. VEILLER À CE QUE LE NOUVEAU SEUIL COUVRE COMPLETEMENT LE VIDE DANS LA DALLE CRÉÉ PAR LE RETRAIT DU SEUIL EXISTANT.
- SOIGNER LA FINITION DES PLANCHERS INTÉRIEURS.
- LES BRICKS DE VERRE ET LE MORTIER EXISTANTS DOIVENT ÊTRE BROSSÉS ET NETTOYÉS. ENLEVER LES BAVURES DE MORTIER AU MOYEN D'UNE ÉPONGE OU D'UN CHIFFON PROPRE ET MOUILLÉ. RINCER SOUVENT L'ÉPONGE OU LE CHIFFON DANS DE L'EAU PROPRE. AFIN D'ENLEVER TOUTES LES PARTICULES ABRASIVES QUI POURRAIENT ÉGRATER LES SURFACES DE VERRE. ENLEVER L'EXCÈS DE PRODUIT DE CALFEUTRAGE AVEC UN SOLVANT COMMERCIAL COMME DE L'ESSENCE MINÉRALE, PLUS LAVER ET RINCER LA SURFACE. ÉVITER D'ENDOMMAGER LE CORDON D'ÉTANCHÉITÉ EN UTILISANT UNE TROP GRANDE QUANTITÉ DE SOLVANT PUISSANT. APPLIQUER À NOUVEAU UN PRODUIT DE CALFEUTRAGE APPROPRIÉ, SI NÉCESSAIRE. ÉLIMINER EN TOUTE SÉCURITÉ TOUTES LES SOLVANTS UTILISÉS DANS LE PROCESSUS DE NETTOYAGE.
- LES BÔTES À FLEURS EN BÉTON EXISTANTES DOIVENT ÊTRE PEINTES EN NOIR. APPLIQUER UNE COUCHE D'APPRÊT POUR BÉTON ET DEUX COUCHES DE PEINTURE POUR MAÇONNERIE. HAUTEUR APPROXIMATIVE = 610 mm. SE REPORTER AUX SPÉCIFICATIONS.
- LES SOLINS MÉTALLIQUES EXISTANTS DOIVENT ÊTRE PEINTS. FAIRE CORRESPONDRE À LA COULEUR EXISTANTE. APPLIQUER UNE COUCHE D'APPRÊT ET DEUX COUCHES DE PEINTURE. SE RÉFÉRER AUX SPÉCIFICATIONS.
- FOURNIR UNE BASE EN ACIER INOXYDABLE 100X100X6,4 PAR 100 mm DE LONG. AMÉNAGER SELON LE PLAN 1/A02.
- TYPIQUE :** FOURNIR UNE NOUVELLE TIGE EN ACIER INOXYDABLE D'UNE LONGUEUR DE 108 mm ET D'UN DIAMÈTRE DE 12 mm. FIXER DANS L'ADHÉSIF.

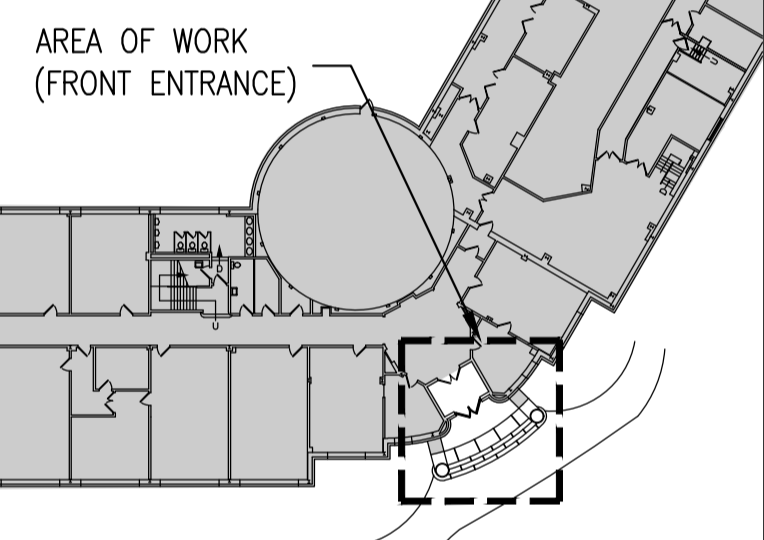
**PROCÉDURE DE RÉPARATION DES PIERRES FRACTURÉES :**

- ENLEVER LA PIERRE FRACTURÉE SANS PERDRE DE MORCEAUX NI AGGRAVER LES DOMMAGES OU ENDOMMAGER LES UNITÉS ADJACENTES.
- PERCER DES TROUS DE 13 mm DE DIAMÈTRE ET DE 60 mm DE LONGUEUR DANS CHAQUE SECTION, ESPACÉS AU MAXIMUM DE 300 mm À ENTRAXE. LES TROUS DOIVENT ÊTRE CENTRÉS DANS L'ÉPAISSEUR DE LA PIERRE.
- INSÉRER LES GOIJONS EN ACIER INOXYDABLE DE 12 mm DE DIAMÈTRE ET DE 100 mm DE LONGUEUR, ET APPLIQUER UN ADHÉSIF ÉPOXY. COLLER LES FACES DE LA PIERRE À L'AIDE D'UN ADHÉSIF ÉPOXY OU D'UN COULIS APPROUVÉ. LAISSER EN PLACE POUR 24 HEURES MINIMUM.
- REMETTRE EN ÉTAT LA PIERRE RÉPARÉE ET LA REJOINTOYER AVEC UN MORTIER SPÉCIFIQUE À L'INTÉRIEUR DE 50 mm DE LA SURFACE DE JOINTOIEMENT. LAISSER LE MORTIER PRENDRE PENDANT VINGT-QUATRE (24) HEURES. JOINTOYER JUSQU'À LA FACE DES ÉLÉMENTS AVEC DEUX (2) COUCHES DE MORTIER.
- BIEN APPLIQUER LE COULIS DANS TOUTES LES VIDES DERRIÈRE LA PIERRE EN UTILISANT LE COULIS SPÉCIFIÉ.
- RÉPARER LA SURFACE DE LA FRACTURE SELON LES SPÉCIFICATIONS POUR QU'ELLE CORRESPONDE À LA PIERRE ENVIRONNANTE, ET UTILISER UN OUTIL POUR LA TEXTURE.

**NOTES GÉNÉRALES**

- L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS ET TOUS LES DÉGAGEMENTS SUR PLACE AVANT LA CONSTRUCTION ET SIGNALER TOUTE ANOMALIE OU OMISSION AU REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL.
- LES ENTREPRENEURS DOIVENT VISITER LE SITE ET SE FAMILIARISER PLEINEMENT AVEC L'ÉTENDUE DES TRAVAUX AVANT LE DÉBUT DU PROJET.
- TOUTS LES CORPS DE MÉTIER DOIVENT COORDONNER LEURS TRAVAUX SUR PLACE, AVEC L'APPROBATION DU REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL, AFIN D'ÉVITER TOUT CONFLIT OU INTERFÉRENCE.
- TOUTS LES ARRÊTS REQUIS DOIVENT ÊTRE COORDONNÉS AVEC LE REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL.
- L'INSTALLATION DE TOUTS LES SYSTÈMES DOIT ÊTRE CONFORME AUX CODES ET AUX NORMES EN VIGUEUR.
- L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE LA REMISE EN ÉTAT ET DE LA RÉPARATION DES DOMMAGES CAUSÉS PAR LES TRAVAUX.
- L'ENTREPRENEUR DOIT EMPÊCHER LA PROPAGATION DE LA POUSSIÈRE ET DES DÉBRIS AU-DELÀ DE LA ZONE DU CHANTIER ET NETTOYER TOUTES LES SURFACES À LA FIN DES TRAVAUX.
- L'ÉLIMINATION DE TOUT SOL EXISTANT EST INTERDITE. TOUT LE DÉBLAI DOIT ÊTRE CONSERVÉ POUR LA REMISE EN ÉTAT.

**KEY PLAN PLAN DE CLÉS**



No	Date	Révision	Émis pour appel d'offres	Par
1	7/2020		EMIS POUR APPEL D'OFFRES	JDG

Date Printed	Date d'impression

o	Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
o	Vérifier toutes les dimensions et l'état des lieux et en assumer la responsabilité

A	No de détail
B	No de dessin, emplacement
C	No de dessin

projet	M-02 RÉHABILITATION DE L'ENTRÉE PRINCIPALE
dessin	CAMPUS DU CHEMIN DE MONTRÉAL
dessin	CONSTRUCTION

designed	conçu	Date	Date
JDG		7/2020	
drawn	dessiné	scale	échelle
JDG		COMME NOTÉ	
checked	vérifié	sheet	feuille
JCW		A02 of/de	A02
approved	approuvé	W.O.no.	N° d'ordre de travail
ALS			